doit se composer cette ration pour obtenir ces produits aux conditions les plus favorables, c'est-à-dire quelles substances alimentaires sont les plus propres et les plus économiques pour favoriser, suivant les espèces et les races, la secrétion du lait, l'engraissement, la production d'une laine plus ou moins fine ou le développement des masses musculaires.

Une chose qu'il ne faudrait jamais perdre de vue, c'est de *s'assurer des alimens en quantité suffisante* pour le bétail pendant tout le cours de l'année agricole. Toutes les années ne se ressemblent pas, toutes ne sont pas également productives, et il faut chercher, si on ne veut pas être obligé à des ventes ruineuses de bestiaux dans les saisons défavorables, à faire venir les années d'abondance au secours des années de disette, couvrir les années faibles par les fortes, en établissant, dans le premier cas, une réserve pour les années qui suivent.

Nous conseillons, quand on pourra le faire sans trop de perte de temps ou de main-d'œuvre, de distribuer les rations d'alimens aux animaux *au poids, à la mesure ou au volume.* Par cette méthode, on fait certainement une économie notable sur la quantité de substances alimentaires ainsi employées, et on a en outre l'avantage, quand on tient un compte exact des quantités délivrées, de posséder des élémens précieux pour établir un contrôle et un grand nombre de calculs économiques qui sont d'un haut intérêt sur un établissement bien dirigé.

Dans la direction du service du bétail, il est un objet dont l'administrateur doit exclusivement se charger lui-même ou dont il ne doit confier le soin qu'aux agens les plus intelligens et les plus instruits parmi ceux qui le secondent. Cet objet, c'est la *propagation de ses bêtes de rente* et l'*amélioration progressive de la race* de ses troupeaux. Ce sera donc lui qui classera les animaux du troupeau suivant leur sexe, âge ou qualités, qui déterminera ceux qui seront destinés à la propagation et les sujets qui seront accouplés, qui fixera l'époque de la monte, pour que les élèves arrivent au temps opportun, la manière dont elle s'opérera et le régime des animaux propagateurs, qui suivra toutes les phases de la gestation, assistera, autant que possible, à l'instant du part, veillera à ce que les bêtes portières et leurs petits reçoivent les soins convenables, qui étudiera avec toute l'attention dont il sera capable les résultats obtenus, les modifications dont le système de propagation peut être susceptible, et qui, par la comparaison des animaux nouvellement créés sous le rapport de la taille, du poids, de la quantité ou de la qualité des produits, s'appliquera à introduire tous les perfectionnemens qui doivent porter son troupeau au plus haut degré de réputation et de prospérité.

Pour diriger plus facilement le service des bêtes de rente et pour déterminer avec maturité et réflexion les animaux qui seront chargés de la propagation, on commence par assigner à toutes les bêtes du troupeau un *numéro d'ordre,* qu'on leur imprime sur quelque partie apparente du corps par des moyens dont nous n'avons pas à nous occuper ici, et en se servant directement de chiffres ou de signes arbitraires et conventionnels. Ce numéro d'ordre est ensuite porté dans un *registre* sur lequel on inscrit à la suite l'époque de la naissance de l'animal, les pères, mères ou autres ascendans dont il provient, son sexe, les particularités qu'il a présentées aux diverses phases de sa vie, ses caractères sous le rapport de sa taille, de son poids, de sa forme, de la quantité et de la qualité de sa viande et de ses produits, de sa prompte ou lente croissance, de sa faculté d'engraisser, de sa fécondité, de sa constitution et de ses facultés prolifiques. On y ajoute en outre quelques détails sous ces divers rapports sur les animaux dont il descend, quand ils ne sont pas nés sur l'établissement. Chaque fois ensuite qu'on veut accoupler des animaux, on consulte le registre et on combine par son secours ses moyens de propagation. De cette manière, on voit d'un seul coup d'œil les succès et les revers qu'on a obtenus dans les essais qu'on a tentés; on évite de faire de nouvelles fautes et on marche avec plus de certitude dans la carrière des améliorations.

C'est encore au moyen du registre où est inscrite l'histoire de chaque animal du troupeau qu'on détermine les bêtes qui doivent être mises à la réforme ou engraissées, qu'on voit en un instant les élèves dont on peut disposer, soit pour l'entretien du troupeau, soit pour la vente, ou ceux dont on aurait besoin pour donner une marche plus accélérée aux améliorations qu'on projette dans ce service.

La *récolte des produits* fournis journellement ou à certaines époques par les bêtes de rente exige une surveillance toute particulière, d'abord pour qu'elle soit faite avec le soin et l'attention convenables, ou pour que ces produits n'éprouvent aucune avarie sous le rapport de leur quantité ou de leur qualité, mais ensuite pour qu'il ne soit commis aucune infidélité de la part de ceux qui sont chargés de les recueillir ou de tous autres.

L'*entretien du service* des bêtes de rente doit se faire d'après des principes bien simples et sous 2 points de vue différens.

D'abord on doit chercher, comme nous venons de le dire, à ce que les *produits du troupeau ne perdent ni sous le rapport de la quantité, ni sous celui de la qualité.* Ainsi, toute bête dont les produits sont inférieurs sous ces 2 rapports à ceux de la majorité du troupeau, ou celle dont les produits ne paient pas aussi avantageusement les frais de sa nourriture, de sa litière, des soins qu'on lui donne et les intérêts de ceux de son éducation, doit être réformée pour faire place à une autre qui réunit à un degré plus éminent les qualités générales du troupeau ou même des qualités supérieures.

Il faut ensuite *maintenir le troupeau au complet* et entretenir le même nombre de têtes, si ce n'est dans des cas particuliers.

Dans un troupeau de *bêtes à cornes* bien dirigé et qui consiste en bêtes saines et d'un âge moyen, et dans lequel on met à la réforme les animaux maladifs, faibles ou vieux pour les remplacer à des époques régulières par des jeunes, on compte que les pertes causées par les accidens et par la mort s'élèvent à 3 p. 0/0 par an au moins et qu'il est même prudent de les porter à 5. En y ajoutant 10 à 12 p. 0/0 pour le remplacement des animaux de réforme, on verra qu'il faut en somme, dans les années ordinaires, remplacer de 15 à 17 centièmes des bêtes d'un troupeau, si on ne veut pas en voir décroître le nombre. Dans cette évaluation ne sont pas comprises les chances résultant des épizooties et maladies contagieuses qui élèvent encore le chiffre annuel d'entretien, mais qu'il est difficile d'évaluer avec exactitude.

Dans les mêmes circonstances que celles précitées et quand le climat et les pâturages sont bien adaptés à la race des animaux, il paraît que la perte pour accidens ou morts subites ne s'élève pas non plus, dans un troupeau bien soigné de *moutons* à laine fine, au-delà de 5 p. 0/0, mais peut, dans des circonstances moins favorables, atteindre 10 et même 12 p. 0/0; en y ajoutant 15, 18 ou 20 p. 0/0, suivant l'âge auquel on engraisse ou réforme en moyenne les bêtes adultes, on connaîtra l'entretien qu'un troupeau de cette espèce exige annuellement.

Il est quelquefois nécessaire, afin de pourvoir à cet entretien, de connaître la *quantité d'élèves* qu'on est en droit d'espérer d'un certain nombre de bêtes adultes